

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Objet de la délibération

EXTRAIT DU REGISTRE

DESIGNATION AU SEIN DE LA SEM SELLOR

DES DELIBERATIONS

N ° DEL-2026-0126

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du
28 avril 2026

Suite à la convocation du mercredi 22 avril 2026, la séance est ouverte à 18 h 00 à la Maison de l'Agglomération - Salle du Conseil, sous la présidence de M. Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération.

Conseillers communautaires en exercice : 74
Quorum : 38

Etaient présents :

Fabrice LOHER, Ronan LOAS, Marc BOUTRUCHE, Morgane CHRISTIEN, Fabrice VELY, Bruno PARIS, Armelle GEGOUSSE, Gwenn LE NAY, Gilles CARRERIC, Erika DU PREMORVAN, Pierre-Yves DREAN, Jean-Charles BRUNET, Martine PASGRIMAUD, Céline OLIVIER, Roger THOMAZO, Anne-Lise TESSON-LECOQ, Jean-Guillaume GOURLAIN, Annick MAURISSEAU-BERTRAND, Valérie RABASTE, Caroline OLAGNE, Eric PATUREL, Anne-Claire LE GALLOUDEC-AUBERT, Guillaume DE BEAUFORT, Régis KERDELHUE, Salih ACAR, Pascaline ALNO, Stéphanie BROUTELE, Franck CROULLIERE-BLASZKA, Michel DAGORNE, Guy DANIC, Stéphane DANIEL, Laure DECHAVANNE, Nastasia DUFOUR, Françoise DUMONT, Christophe GINET, Damien GIRARD, Yann GUIGUEN, Radhouan HAOUACH, Gilles HENAFF, Robert HENAULT, Philippe JUMEAU, Julien KIEN, Françoise KIHIL, Gwenaél LE BOUILLE, Alain LE BRUSQ, Patrick LE CALOCH, Yvonnick LE COUPANNEC, Bernard LE DIAGON, Laure LE MARECHAL, Annaïg LE MOEL RAFLIK, Chrystelle LE RAY, Gaëlle LE STRADIC, Samantha LE TUTOUR, Brigitte LE VAILLANT, Franck LENA, Florence LOPEZ-LE GOFF, Jack Maignan, Rozenn METAYER, Jean-Louis MILES, Cédric ORVOEN, Sophie PALANT-LE HEGARAT, Annie RAMIREZ, Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne ROUSSET, Arnaud THOMAZO, Erwan TONNERRE.

Suppléance :

Françoise MERRET par Michel DAGORNE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHEZIC pouvoir à Marianne ROUSSET, Jérôme MEUNIER pouvoir à Brigitte LE VAILLANT, Damien BAUDET pouvoir à Marc BOUTRUCHE, Martine DI GUGLIELMO pouvoir à Fabrice VELY, Jérôme LE DREAN pouvoir à Erika DU PREMORVAN, Gaëtan MALARDE pouvoir à Nastasia DUFOUR, Théo THOMAS pouvoir à Franck LENA.

Absent excusé :

Loeiz DELLA

Jean-Charles BRUNET et Nastasia DUFOUR sont désignés secrétaires de séance.

DIRECTION AFFAIRES JURIDIQUES ET ACHAT

DESIGNATION AU SEIN DE LA SEM SELLOR

Lorient Agglomération est actionnaire majoritaire de la société d'économie mixte SELLOR, qui est chargée de l'exploitation de sites muséographiques, d'activités nautiques et d'hébergements sur le territoire.

Lorient Agglomération dispose à ce titre de 10 postes au sein du Conseil d'administration, conformément aux règles définies par l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

Lorient Agglomération souhaite solliciter la présidence de la société, par le biais d'un de ses représentants désignés, habilité à cet effet.

En outre, le représentant autorisé pour solliciter la présidence de la société pourra percevoir, au titre de cette fonction, une rémunération annuelle, sur la durée de son mandat, d'un montant maximum de 7.200 euros bruts.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1524-5 ;

Vu le code de commerce ;

Vu les statuts de la SEM SELLOR ;

Article 1 : **PROCEDURE** à la désignation de ses représentants en tant qu'administrateurs au sein du Conseil d'Administration de la société SELLOR.

1. Annick MAURISSEAU-BERTRAND
2. Marianne ROUSSET
3. Caroline OLAGNE
4. Damien BAUDET
5. Fabrice VELY
6. Cédric ORVOEN
7. Jérôme MEUNIER
8. Martine PASGRIMAUD
9. Jack MAIGNAN
10. Anne-Claire LE GALLOUDEC-AUBERT

Article 2 : **AUTORISE** Annick MAURISSEAU-BERTRAND à porter la candidature de Lorient Agglomération à la présidence du Conseil d'administration de la société SELLOR et à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre.

Article 3 : **AUTORISE** Annick MAURISSEAU-BERTRAND à percevoir de la société au titre de ses fonctions de président une rémunération annuelle, sur la durée du mandat, d'un montant maximum de 7.200 euros brut.

Article 4 : **DESIGNE** Annick MAURISSEAU-BERTRAND pour assurer la représentation de Lorient Agglomération au sein des Assemblées Générales des actionnaires de la société SELLOR.

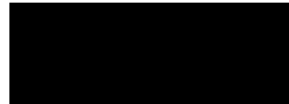
Fabrice VELY, Martine PASGRIMAUD, Annick MAURISSEAU-BERTRAND, Caroline OLAGNE, Anne-Claire LE GALLOUDEC-AUBERT, Jack MAIGNAN, Cédric ORVOEN, Marianne ROUSSET quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Stéphane LOHEZIC, Jérôme MEUNIER, Damien BAUDET et Martine DI GUGLIELMO ne prennent pas part au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité par 59 voix pour et 2 abstentions.

Abstentions : Franck LENA, Théo THOMAS

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Fabrice LOHER